

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/010

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20210408-2021_01-DE

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc
Excusés : PONCET Norbert - LIENS Charles

Syndic suppléant : OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : ATTRIBUTION MARCHE 2021-01

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le marché de faucardage et de curage attribué en 2019 à l'entreprise SERPE n'a pas été reconduit, à l'initiative de l'entreprise et qu'il convient de relancer une procédure pour continuer l'entretien des canaux gravitaires.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la réalisation du faucardage et du curage des canaux gravitaires, pour une période allant de 2021 à 2024. Après négociation auprès des candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise EURL ENTREPRISE RIEU.

Le président propose de retenir l'entreprise EURL ENTREPRISE RIEU pour un montant de 30 608 euros H.T.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président et l'offre de l'entreprise EURL ENTREPRISE RIEU pour un montant de 30 608 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES